

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge

24370177

Déposé
27-02-2024

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/02/2024 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0719643394

Nom(en entier) : **CHÂTEAU D'ANNEVOIE**

(en abrégé) :

Forme légale : Société à responsabilité limitée

Adresse complète du siège Drève des Hayettes, Annevoie 1
: 5537 Anhée**Objet de l'acte :** CAPITAL, ACTIONS

Il résulte d'un acte reçu par la notaire Véronique de SAUVAGE VERCOUR, à la résidence de Fexhe-le-Haut-Clocher, en date du 25 janvier 2024 que s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée « CHÂTEAU D'ANNEVOIE », ayant son siège à 5537 Annevoie-Rouillon, Drève des Hayettes 1, inscrite à la banque carrefour des entreprises sous le numéro BE 0719.643.394.

Après délibération sur les points à l'ordre du jour, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée accepte un nouvel apport au compte de capitaux propre pour porter le compte de capitaux propre de sept cent septante mille euros (770.000,00 €) à HUIT CENT SEPTANTE MILLE EUROS (870.000,00), par apport d'une somme en espèces de cent mille euros (100.000,00 €), entièrement libérée, sans création de parts sociales nouvelles.

Les associés déclarent et reconnaissent que l'augmentation ainsi décidée a été libérée entièrement, par versement en espèces, et que le montant de ce versement, soit la somme totale de 100.000,00 euros, a été déposée à un compte spécial numéro

BE98 3632 3976 9993 ouvert au nom de la société, auprès de la banque ING.

Deuxième résolution

Les associés constatent et requièrent le notaire soussigné d'acter que l'augmentation du compte de capitaux propre disponible est intégralement souscrite, que chaque action est entièrement libérée et que le compte de capitaux propre disponible de la société est ainsi effectivement porté à HUIT CENT SEPTANTE MILLE EUROS (870.000,00 €), représenté par 1000 ACTIONS sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée confère tous pouvoirs à l'organe de gestion et au notaire instrumentant pour l'exécution des présentes résolutions.

Pour extrait analytique conforme,

Véronique de Sauvage Vercour,

Notaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes
ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").